

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

-----  
Séance du 11 Avril 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS.

Date de convocation

28/03/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme Joan RICHARDSON, M. Eric PEANNE, M. LUCAS Pierre, Mme PELTIER Françoise, M. BURGUIERE Claude, Mme MOURGUES Josselyne

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme VELFERT Bernadette (pouvoir Mme FERRET), M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE). Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à M. E. PEANNE) Mme LETIN Carole (pouvoir à F. LOISEAU).

**Délibération 2024-04-08 : Aide pour une facture EDF**

Le dossier est présenté par une assistante sociale du Conseil Départemental. Il s'agit d'un couple avec 4 enfants à charge de 18 à 10 ans. La famille est locataire d'un logement DOMANYS. Les enfants sont tous scolarisés mis à part l'ainé qui est suivi par la Mission Locale et va débiter très prochainement un contrat engagement jeune.

Ils habitaient auparavant à la Réunion et sont venus sur la commune afin d'avoir un suivi médical plus soutenu concernant leurs différents problèmes de santé ; M. vient d'ailleurs de se faire opérer du dos et est en attente d'une décision de la MDPH. Mme a également des problèmes de santé et a dû arrêter ses quelques heures de ménages qu'elle effectuait. Elle prévoit également de déposer une demande à la MDPH. Actuellement la famille perçoit le RSA et les allocations familiales pour un total de 2 395 €, une fois toutes les charges réglées il reste à la famille 1 096 € pour vivre pour 6 personnes. Ils sont soutenus par la distribution alimentaire du CCAS et les Restos du Cœur.

La famille a accumulé deux factures EDF et de ce fait, doit régler la somme de 1 158,71 €. L'assistante sociale a prévu un montage financier : le FUSL est sollicité à hauteur de 450 €, le CCAS pour 450 € et l'Armée du Salut pour 150 €, la famille règlera la somme de 108,71 €. Une mensualisation est prévue à compter d'avril 2024 à 157,67 € par mois afin d'éviter que la situation se reproduise. Il est à noter que la famille fait appel pour la première fois à l'assistante sociale pour solliciter une aide financière. Le FUSL vient d'accorder la somme de 400 € le 08 Avril 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- Verse la somme de 400 € directement à E.D.F.

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Nadège NAZE

